



PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN

Procès-verbal de la 1^{ère} séance ordinaire de la 1653^e session du conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan, tenue ce mardi 8 décembre 2020 à 19 h 30 au Vieux-Couvent située au 7, rue du Docteur-Wilfrid-Locat à Saint-Roch-de-l'Achigan. Considérant que la MRC de Montcalm est passée au palier 4 (alerte maximale – zone rouge) relativement à la pandémie de la COVID-19 et conformément aux directives de la Direction de la Santé publique du Québec, la présente séance est tenue à huis clos.

Les membres du conseil suivant sont présents :

<i>M. Yves Prud'Homme</i>	<i>maire</i>
<i>M. Alain Lafortune</i>	<i>conseiller</i>
<i>M. Richard Dubé</i>	<i>conseiller</i>
<i>Mme Sylvie Lemire</i>	<i>conseillère</i>
<i>Mme Carole Brisebois Vendette</i>	<i>conseillère</i>
<i>M. Sébastien Locat</i>	<i>conseiller</i>
<i>M. Yvan Rochon</i>	<i>conseiller</i>

Ainsi que

<i>Mme Marie-Josée Masson</i>	<i>directrice générale</i>
-------------------------------	----------------------------

**RÉSOLUTION DÉCLARANT SAINT-ROCH-DE-L'ACHIGAN «MUNICIPALITÉ ALLIÉE
CONTRE LA VIOLENCE CONJUGALE»**

Attendu que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

Attendu que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

Attendu que le Québec s'est doté en 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

Attendu qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

Attendu que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

Attendu que lors des 12 jours d'actions pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;



Attendu que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale; proclame Saint-Roch-de-l'Achigan, municipalité alliée contre la violence conjugale.

En conséquence, il est résolu sur proposition de Monsieur le conseiller Richard Dubé que le conseil municipal de Saint-Roch-de-l'Achigan proclame Saint-Roch-de-l'Achigan, municipalité alliée contre la violence conjugale.

Adoptée unanimement

Résolution No : 5878-12-2020

Copie conforme certifiée

Donnée à Saint-Roch-de-l'Achigan

Le 9 décembre 2020

Marie-Josée Masson

Directrice générale et secrétaire-trésorière